

## Cahier des Charges

### 1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

La Fondation de l'Avenir accordera en 2017 quatre bourses de doctorant. Le montant de chaque bourse est de 40.000 € TTC par an renouvelable 2 fois.

- ▶ Les équipes ayant été soutenues par la Fondation au moins une fois durant les huit dernières années **dans le cadre de l'appel à projets recherche médicale appliquée sur des projets distincts** sont seules éligibles à faire une demande de bourse de doctorant.
- ▶ Le postulant devra être :
  - de profil médical (médecin, pharmacien, vétérinaire, interne en médecine ou interne en pharmacie) pour les demandes en neurologie, cancérologie et recherche médicale appliquée
  - de profil médical ou scientifique pour la demande en ophtalmologie.
  - être inscrit ou titulaire d'un master 2 ou d'une équivalence permettant l'inscription en thèse.
- ▶ Le directeur de thèse devra soutenir la demande
- ▶ La bourse constituera une subvention forfaitaire correspondant à l'indemnisation d'un CDD par l'Université française d'inscription sous réserve de son acceptation. La Fondation de l'Avenir n'est en aucun cas l'employeur des doctorants.

**Bourse 1** : « *Legs Deroche* » pour la recherche en NEUROLOGIE

**Bourse 2** : « *Legs Deroche* » pour la recherche en OPHTALMOLOGIE

**Bourse 3** : « *Legs Caravati* » pour la recherche en CANCEROLOGIE

**Bourse 4** : « *Legs Caravati* » pour la RECHERCHE MEDICALE APPLIQUEE

### 2- CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'APPEL D'OFFRES

#### A – Conditions de dépôt d'une candidature:

- Le dossier de candidature **complet** doit être adressé à la Fondation de l'Avenir par mail au format **pdf et doc**. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 mars 2017
- Les programmes déjà soutenus par la Fondation de l'Avenir peuvent faire l'objet d'une nouvelle demande, sous réserve d'un état de l'avancement des travaux antérieurs.
- Les projets considérés comme « Hors Champ » ne sont pas expertisés.

### 2 – LES CREDITS

La Fondation verse l'année d'obtention de la bourse en novembre, 40 000€ à l'organisme employeur de l'étudiant sous condition d'une inscription à l'Université pour l'année en cours et la signature d'une convention entre la Fondation de l'Avenir et l'organisme employeur

## Cahier des Charges

Le financement ne sera maintenu que si l'étudiant:

- poursuit sa thèse dans le même laboratoire et avec la même équipe,
- dispose d'une attestation d'inscription à l'université
- en renouvèle la demande 4 mois avant la date anniversaire du 1er versement
- a fourni un rapport d'activité et financier de l'année écoulée

### **3 – LES ENGAGEMENTS DU DOCTORANT**

Le doctorant et son organisme s'engagent formellement à :

- Accepter toutes les conditions spécifiées dans le présent cahier des charges
- Transmettre chaque année un rapport d'activité intégrant des éléments financiers et de le cas échéant de publication
- Mentionner le soutien financier de la Fondation de l'Avenir dans les publications et l'ensemble des communications relatives au projet, en précisant le nom de la bourse en lien avec le legs affecté.
- Mettre le logo de la Fondation de l'Avenir sur tous les supports de communication orale ou écrite relatives au projet.
- A présenter, si la demande lui est faite, son projet à la Fondation

### **4– LES ENGAGEMENT DE LA FONDATION DE L'AVENIR**

La Fondation de l'Avenir s'engage formellement à :

- Verser la somme forfaitaire de 40 000€ à réception du titre de recette de l'organisme sous réserve que les conditions décrites au chapitre 2 et 3 soient respectées.
- Accepter que 10% au maximum de la somme dédiée annuellement par la Fondation de l'Avenir soient utilisés au bénéfice du doctorant pour des dépenses de valorisation (Colloque, publication, formation). Il est entendu que ces dépenses devront être justifiées par une facture.

### **4– LE DOSSIER DE CANDATURE**

#### **1- Lettre de recommandation du directeur de thèse**

- Recommandation de l'étudiant

## Cahier des Charges

- Recommandation du projet

### 2- CV du candidat

**3- Expérience antérieure de l'équipe** sur le sujet (avec références bibliographiques récentes/3 dernières années), en détaillant les aspects soutenus par la Fondation.

### 4- Résumé court du projet (1/2 page maximum)

### 5- Plan détaillé du programme doctoral (10 pages max)

- Introduction et justification de la recherche,
- Hypothèses et objectifs de la recherche
- Plan expérimental : Choix du plan expérimental et justification.
- Matériels et méthodes.
- Critères d'évaluation : Gestion des données et statistiques :
- Valorisation de la recherche :
  - participation aux congrès et réunions à l'échelle nationale et internationale
  - publication dans des revues à comité de lecture

### 4 – CALENDRIER :

<b>ETAPE 1 :</b>	Diffusion de l'appel à projets	<b>23 janvier 2017</b>
<b>ETAPE 2 :</b>	Réception des candidatures	<b>20 mars 2017</b>
<b>ETAPE 4 :</b>	Sélection des dossiers expertisés par le comité scientifique	<b>avril 2017</b>
<b>ETAPE 5 :</b>	Validation des décisions par le Directoire	<b>11 mai 2017</b>
<b>ETAPE 6 :</b>	Réponse aux candidats	<b>A partir du 15 mai 2017</b>